

Auto-Ecole BEN CONDUITE — TARARE (69170)

APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE (AAC) & CONDUITE SUPERVISÉE (CS)

Conforme au sous-critère 1.7 du référentiel du Label Qualité des formations au sein des écoles de conduite

www.benconduite.fr | autoecolebenconduite@gmail.com | Tarare 69170, Rhône

Pourquoi choisir l'AAC ou la Conduite Supervisée ?

L'Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC) et la Conduite Supervisée (CS) sont deux filières reconnues qui permettent d'acquérir une expérience de conduite réelle bien avant ou après le permis.

Les statistiques sont formelles : les jeunes conducteurs ayant suivi l'AAC ont 2 fois moins d'accidents durant leurs premières années de conduite.

Chez Auto-Ecole BEN CONDUITE, nous encourageons vivement ces deux filières et accompagnons chaque élève et sa famille dans cette démarche.

PARTIE 1 — L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE (AAC)

1. Les enjeux de l'AAC

Les chiffres clés de l'AAC

- ✓ 2 fois moins d'accidents lors des 2 premières années de conduite autonome
- ✓ Meilleur taux de réussite à l'examen pratique
- ✓ Période probatoire réduite : 2 ans au lieu de 3 ans si conduite AAC
- ✓ Capital de points complet dès l'obtention du permis (12 points)
- ✓ Assurance souvent moins chère grâce au profil AAC

2. Les avantages concrets pour l'élève

- ✓ Acquisition progressive des automatismes de conduite sur une longue période
- ✓ Conduite dans des conditions réelles et variées : nuit, pluie, autoroute, montagne...
- ✓ Développement de la confiance en soi au volant
- ✓ Accompagnateur formé et informé des évolutions pédagogiques
- ✓ Meilleure préparation aux situations d'urgence
- ✓ Économies sur le nombre de leçons nécessaires à l'auto-école

3. Conditions d'accès à l'AAC

Conditions requises pour l'élève

Âge minimum : 15 ans révolus
Aucun permis de conduire requis au départ
Être inscrit à l'Auto-Ecole BEN CONDUITE et avoir suivi la phase initiale de formation
Avoir validé l'évaluation de départ avec notre enseignant
ASSR 2 (ou équivalent) obligatoire pour les jeunes en âge scolaire

Conditions requises pour l'accompagnateur

Être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans (sans interruption)
Ne pas avoir commis d'infractions entraînant la suspension ou l'annulation du permis
Taux d'alcoolémie autorisé : 0,2 g/l maximum (au lieu de 0,5 g/l pour les conducteurs ordinaires)
Avoir suivi la réunion d'information obligatoire à l'auto-école
Être mentionné dans le livret d'apprentissage de l'élève

4. Déroulement de l'AAC chez Auto-Ecole BEN CONDUITE

ÉTAPE 1	Phase initiale obligatoire à l'auto-école : minimum 20 heures de conduite avec un enseignant diplômé. Apprentissage des bases : maniement du véhicule, code de la route, circulation en agglomération.
ÉTAPE 2	Réunion d'information accompagnateur : votre accompagnateur est invité à une réunion d'information à l'auto-école. Remise du livret d'apprentissage et des consignes.
ÉTAPE 3	Phase de conduite accompagnée : minimum 3 000 km avec l'accompagnateur sur une période d'au moins 1 an. Conduites variées : ville, route, autoroute, nuit recommandée.
ÉTAPE 4	RDV pédagogiques obligatoires : 2 rendez-vous pédagogiques à l'auto-école (à ~1 500 km et ~3 000 km). Bilan de progression et ajustements pédagogiques.
ÉTAPE 5	Présentation à l'examen : dès 17 ans et demi. Votre enseignant Auto-Ecole BEN CONDUITE vous accompagne le jour J.

5. Documents nécessaires à l'inscription en AAC

- Pièce d'identité de l'élève en cours de validité
- Pièce d'identité de l'accompagnateur en cours de validité
- Permis de conduire de l'accompagnateur (recto/verso)
- ASSR 2 ou attestation équivalente
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Photo d'identité (e-photo réalisable à l'auto-école : 12 €)

PARTIE 2 — LA CONDUITE SUPERVISÉE (CS)

1. Qu'est-ce que la Conduite Supervisée ?

La Conduite Supervisée en bref

La Conduite Supervisée (CS) est l'équivalent de l'AAC pour les personnes majeures.

Elle permet à un conducteur ayant obtenu son permis B en conduite traditionnelle de continuer à s'entraîner avec un accompagnateur expérimenté pendant la période probatoire.

Objectif : acquérir rapidement de l'expérience et réduire le risque d'accident durant les premières années de conduite autonome.

2. Les avantages de la Conduite Supervisée

✓	Période probatoire réduite : 2 ans au lieu de 3 ans
✓	Acquisition rapide des 12 points du permis (au lieu de 6 points par an)
✓	Conduite encadrée dans des conditions variées et sécurisées
✓	Développement de l'autonomie progressive du jeune conducteur
✓	Accompagnement par un conducteur expérimenté de confiance
✓	Réduction potentielle du coût des assurances

3. Conditions d'accès à la Conduite Supervisée

Conditions requises pour le conducteur

Être titulaire du permis B depuis moins de 6 mois

Avoir obtenu le permis en conduite traditionnelle (non en AAC)

S'inscrire à la CS dans les 6 mois suivant l'obtention du permis

Avoir suivi un entretien préalable à l'auto-école

Conditions requises pour l'accompagnateur CS

Être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans

Ne pas avoir subi de suspension ou d'annulation du permis

Taux d'alcoolémie autorisé : 0,2 g/l maximum

Avoir suivi la réunion d'information obligatoire à l'auto-école

4. Déroulement de la Conduite Supervisée

- Entretien préalable à l'auto-école avec un enseignant pour valider l'éligibilité.
- Réunion d'information obligatoire pour l'accompagnateur.
- Période de CS : minimum 1 an, avec enregistrement du kilométrage.
- À l'issue de la période : attestation de fin de CS remise par l'auto-école.
- Remise en main propre de l'attestation à la préfecture pour bénéficier des avantages (période probatoire réduite).

COMPARATIF AAC / CS / CONDUITE TRADITIONNELLE

AAC	CS
À partir de 15 ans	À partir de 18 ans (après permis)
Avant l'obtention du permis	Après l'obtention du permis
Minimum 3 000 km accompagné	Minimum 1 an de pratique accompagnée
Permis possible dès 17 ans ½	Permis déjà obtenu
Période probatoire : 2 ans	Période probatoire : 2 ans
12 points dès le permis	Acquisition accélérée des points
Meilleur taux de réussite à l'examen	Réduction risque d'accident novice

COMMENT S'INSCRIRE CHEZ AUTO-ECOLE BEN CONDUITE ?

3 étapes simples pour s'inscrire

1. Contactez-nous : autoecolebenconduite@gmail.com ou venez directement en agence à Tarare (69170)
2. Entretien d'information gratuit : un enseignant répond à toutes vos questions et évalue votre situation
3. Constitution du dossier : remise des documents, signature du contrat, et c'est parti !

Nos tarifs AAC — Auto-Ecole BEN CONDUITE

Forfait B avec code (AAC) : consultez nos tarifs sur www.benconduite.fr

1er RDV préalable (2h de conduite) : 100 €

1er RDV pédagogique (1h conduite + 2h salle) : 110 €

2ème RDV pédagogique (1h conduite + 2h salle) : 110 €

Financement possible via CPF, Permis à 1€/jour, France Travail

Document établi conformément au sous-critère 1.7 du référentiel du Label Qualité des formations au sein des écoles de conduite — Arrêté du 26 février 2018 modifié

Auto-Ecole BEN CONDUITE — Document disponible en agence et sur www.benconduite.fr — Imprimable